

Abidjan est la capitale économique de la Côte d'Ivoire, tandis que la capitale administrative et politique est Yamoussoukro. Abidjan est la ville la plus peuplée de l'Afrique de l'Ouest francophone. L'agglomération d'Abidjan, aussi appelé district autonome d'Abidjan, est située sur la côte sud-est du pays, au bord du Golfe de Guinée, et est traversée par la lagune Ébrié. Le district autonome d'Abidjan s'étend sur une superficie de 2 119 kilomètres carrés. Abidjan est composée de deux parties, Abidjan nord et Abidjan sud, et consiste en dix communes et quatre sous-préfectures. Selon le recensement de 2014, le district autonome d'Abidjan comptait 4 707 000 habitants, soit 21 % de la population totale du pays, et représentait 60 % du produit intérieur brut du pays. Abidjan connaît une croissance dynamique caractérisée par une forte industrialisation et une urbanisation galopante.*

Les services de gestion des déchets solides pour les déchets solides ménagers et assimilés du district autonome d'Abidjan sont gérés par le ministère de l'Assainissement et de la Salubrité à travers sa structure sous tutelle qu'est l'Agence nationale de la gestion des déchets (ANAGED). Depuis 2017, l'État ivoirien a procédé à une délégation du service public de propreté du district autonome d'Abidjan. Pour cette délégation, un appel d'offres international a été organisé sur le district autonome d'Abidjan subdivisé en trois lots. L'appel d'offres a permis de sélectionner deux opérateurs qualifiés. Ceux-ci ont démarré leurs activités dans certaines communes, notamment à Treichville, et devraient couvrir toutes les communes d'Abidjan à la fin de l'année 2018. Les opérateurs retenus à Abidjan construisent et exploiteront conformément aux exigences techniques, environnementales et sanitaires, des postes de groupage et des centres de transfert modernes. Le principal objectif est d'optimiser la collecte, avec à terme un taux devant atteindre 95 %, et de réduire les coûts de transport. Le ministère en charge de la salubrité a également désigné un opérateur pour créer un centre d'enfouissement technique (CET). Le CET ne doit recevoir que les déchets ultimes issus d'une station de recyclage ou d'un centre de triage. Le CET devait être opérationnel avant la fin de l'année 2018. Données du CET :

- Le promoteur dispose d'une superficie de 150 hectares dans la sous-préfecture de Songon, dans le district autonome d'Abidjan, à deux kilomètres du village de Kossihouen.
- Les casiers auront en moyenne une superficie de 3 ha et une profondeur d'environ 16 m.
- La durée d'exploitation du CET est de 47 ans.
- Des ouvrages annexes seront réalisés : voirie, pont-basculer, ateliers et bureaux.
- Le promoteur a mobilisé des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de ce projet.
- La décharge d'Abidjan, Akouédo, étant quasiment saturée, le ministère en charge de la salubrité a annoncé que sa fermeture était prévue pour le 15 décembre 2018.

Sources : * Wikipédia, Abidjan, consulté le 28 novembre 2018, <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Abidjan>> et <<https://en.wikipedia.org/wiki/Abidjan>>

Informations de base

Population*	4 707 000 (recensement de 2014)
Croissance de la population (% annuel)*	6
Superficie (kilomètres carrés)*	2 119
Climat*	Tropical humide et sec
Principales industries*	Bâtiment et travaux publics avec la présence de grands groupes industriels internationaux
Monnaie**	1 USD = 577,81 XOF (Franc CFA) (février 2019)
Informations complémentaires*	Abidjan possède le plus grand port de la sous-région (Afrique de l'Ouest) qui est aussi le deuxième d'Afrique (après celui de Durban en Afrique du Sud). C'est un port en transbordement et à conteneurs.

Sources : * Wikipédia, Abidjan, consulté le 28 novembre 2018, <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Abidjan>> et <<https://en.wikipedia.org/wiki/Abidjan>>

** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système institutionnel	
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Les lois et règlements relatifs à la GDS sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> » Code de l'environnement de la république de Côte d'Ivoire ; » Il n'y a pas de texte de loi spécifique à la GDS ; » Le Code de la salubrité et la Charte de la propreté au niveau national sont en cours de finalisation.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de politique ou plan spécifique en matière de GDS dans le district autonome d'Abidjan.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère de l'Assainissement et de la Salubrité est chargé de la législation et de la mise en œuvre de la politique en matière de salubrité. ● L'ANAGED, structure sous tutelle du ministère de la Salubrité, est l'unique entité en charge de toute la filière GDS. Elle a confié à des entreprises la collecte, le transport et la valorisation des déchets ménagers. ● Le ministère de l'Environnement est chargé des déchets industriels dangereux. ● Le ministère de la Santé est chargé de la gestion des déchets médicaux. ● Le secteur privé est responsable de ses déchets qu'il confie à des structures agréées par les ministères compétents (Environnement, Salubrité et Santé).
Système technique	
Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Quantité de déchets produits : 5 000 tonnes/jour (source : ANASUR 2016). ● Taux de production de déchets dans la zone résidentielle : 0,8 kg/personne/jour (source : ANASUR 2016). ● Quantité de déchets collectés : 3 000 tonnes/jour (données obtenues par le pont-basculer sur le site de la décharge d'Akouédo, Abidjan, ANASUR). ● Composition des déchets : déchets alimentaires 49 %, plastiques 8 %, papiers 6 %, textile 3 %, métaux 2 %, verre 2 %, sable 18 % et autres 12 % (étude menée par le cabinet BURGEAP en 2010).

Rubrique	Présentation générale
Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues	<ul style="list-style-type: none"> ● Des postes de groupage et des centres de transfert modernes sont en cours de construction. ● Le centre de valorisation et d'enfouissement technique (CVET) de Kossihouen devait être en service avant la fin de l'année 2018. ● Ce nouveau dispositif a pour principal objectif d'optimiser la collecte, avec à terme un taux devant atteindre 95 %, et de réduire les coûts de transport. ● Les opérateurs ne sont pas seulement en charge de la collecte mais également de la pré-collecte, du balayage, du curage des caniveaux, de la valorisation et de l'enfouissement des déchets ultimes. ● Pas de tri des déchets à la source. ● Nombre de véhicules de collecte : le ministère a réceptionné 150 véhicules en juillet 2018.  <p>Modèle de véhicule réceptionné</p>
Traitement intermédiaire / Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ● Le nouveau système est fondé sur la construction d'infrastructures, à savoir des centres de groupage, des centres de transfert et un centre de valorisation et d'enfouissement des déchets, prévues pour être opérationnelles en fin d'année 2018. ● Les opérateurs procéderont à la valorisation des déchets au centre d'enfouissement à travers la production d'électricité ou de compost.
Élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a une décharge dans le district d'Abidjan : <ul style="list-style-type: none"> » Décharge d'Akouédo (53 ha), dont la fermeture était prévue pour le 15 décembre 2018. ● Le CVET de Kossihouen devait entrer en service avant la fin de l'année 2018. <ul style="list-style-type: none"> » Propriétaire : ministère de l'Assainissement et de la Salubrité ; » Emplacement : à 42 km à l'ouest de l'Hôtel du district autonome d'Abidjan ; » Superficie : 150 hectares ; » Horaires d'ouverture : 24 h/24 ; » Quantité de déchets éliminés : 4 900 tonnes/jour ; » Source des données : ANASUR 2016 ; » Équipements : en cours ; » Plan opérationnel : il y a un plan ; » Fonctionnement : criblage des déchets, production d'électricité ou de compost.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Total des recettes pour les services de traitement des déchets : données non fournies. ● Coût de la gestion des déchets à Abidjan : 16 milliards de XOF, soit environ 28 millions d'USD, en 2016 (source : ANASUR, remplacée par ANAGED). ● Total des dépenses pour les services de traitement des déchets : pour le district autonome d'Abidjan, le budget annuel de gestion des déchets solides ménagers et assimilés alloué par l'État est d'environ 42,259 milliards de XOF (73 millions d'USD). Un nouveau système est en cours. ● L'ANAGED perçoit les frais de collecte des déchets à travers les factures d'électricité. Le montant est de 2,52 XOF/KWh et est appliqué aux seuls abonnés à l'électricité de basse tension par la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE). La redevance s'élève à 1,2 milliard de XOF (2 millions d'USD). L'ANAGED perçoit des subventions budgétaires de l'État.
Considérations environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de politique ou loi pour soutenir le secteur informel par le biais de création d'emploi ou d'opportunités de formation. ● Il y a environ 3 000 récupérateurs et recycleurs de déchets dans le district autonome et sur le site de la décharge d'Akouédo. Les récupérateurs seront interdits d'accès au nouveau CVET. ● La communauté est informée des modalités d'élimination des déchets, comme par exemple les jours et heures de collecte. ● Il y a également une campagne pour le nettoyage de la ville dénommée « Opération Grand Ménage », instituée par le gouvernement en février 2017 comme outil de mobilisation et de sensibilisation de la population au changement de comportement. Cette opération a lieu tous les premiers samedis du mois.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Banque mondiale : assistance financière en matière de GDS pour l'opération « Abidjan ville propre » en 2012.
Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)	<ul style="list-style-type: none"> ● Questions juridiques : finalisation des textes de loi en matière de GDS et responsabilisation des collectivités territoriales et des citoyens en matière de GDS à travers des décrets précis. ● Questions techniques : renforcement des capacités de la direction Environnement du district autonome d'Abidjan. ● Questions financières : ressources financières pour l'acquisition d'unités de compostage des déchets organiques et d'unités de production de carburant à partir de matières plastiques.

Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets*

Flux des déchets	Quantité** (tonnes/jour)	Remarques
① Production de déchets	5 000	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
② Dépôt pour la collecte	3 500	Déchets déposés pour les services de collecte.
③ Système individuel d'élimination	N/A	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
④ Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
⑤ Collecte et transport	3 500	Quantité de déchets collectés et transportés.
⑥ Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
⑦ Traitement	N/A	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑧ Recyclage/Réduction	N/A	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑨ Résidus	N/A	Résidus provenant des installations de traitement.
⑩ Site d'élimination finale	3 500	Quantité de déchets mis en décharge.
⑪ Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
⑫ Élimination finale	3 500	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

** Les chiffres incluent des valeurs estimées.